

République Française



Commune de Saint-Gervais

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 7 OCTOBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 07 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle la Coquillonne sous la Présidence de Monsieur Raymond CHAPUY, Maire.

Etaient présents : LEFRANC Sarah, BELLE-ROCHE Jean-Marc, RIBOULET Jacques, PRADON Sylvette, COUFFIN Bernard, CALVIER Chloé, MORENILLA PEREZ Juan, OLIVIER Bruno, COURT Denis.

Absents représentés : LOCATELLI Daniel par RIBOULET Jacques, GOURJON Pascale par PRADON Sylvette, MARTIN Adeline par LEFRANC Sarah, MISSOUR Florelle par BELLE-ROCHE Jean-Marc, LICINI Jean-Louis par CHAPUY Raymond.

Absent : néant

Date de la convocation : 02 octobre 2020

Secrétaire : BELLE-ROCHE Jean-Marc

- 1- **Le compte-rendu du conseil municipal du 08 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**
- 2- **Réalisation d'un emprunt – Groupe scolaire.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2337-3,
Vu le budget primitif du 2 juillet 2020,

Considérant que par sa délibération du 23 novembre 2017 le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la construction d'un groupe scolaire de 4 classes.

Considérant le plan de financement détaillé ci-dessous :

- Coût du projet : 2 484 386, 39 euros T.T.C.
- Montant des subventions obtenues : 622 716,00 euros
- Montant des subventions prévues en 2021 : 399 148,00 euros
- Montant du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) : 407 538,74 euros
- Montant de l'emprunt : 1 055 000,00 euros.

Considérant les simulations de prêt proposées par la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon en date du 8 septembre 2020.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : d'approuver la proposition d'emprunt de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon domiciliée 10, rue Guizot à Nîmes 30000, avec les conditions financières suivantes :

- Montant : 1 055 000,00 euros
- Durée : 25 ans
- Taux : 0,96 %
- Périodicité : trimestrielle
- Échéance : 11 879,19 euros
- Coût : 132 919,00 euros.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3- Achat de matériel informatique – Groupe scolaire.

M. le Maire rappelle que les dépenses d'achat de matériel informatique font l'objet d'une imputation à l'article 2183.

M. le Maire explique que le groupe scolaire doit être équipé en matériel informatique, à savoir :

- d'un vidéoprojecteur et d'un portable,
- de quatre ordinateurs de bureau et quatre écrans,
- d'une création de réseau.

M. le Maire expose à l'assemblée la proposition de la société Sud Informatique, domicilié Zi de l'Ardoise rue Paul SABATIER à LAUDUN-L'ARDOISE. Son offre est d'un montant de 4 646,40 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'acquérir du matériel informatique auprès de la société Sud Informatique, domicilié Zi de l'Ardoise rue Paul SABATIER à LAUDUN-L'ARDOISE pour un montant de 4 646,40 euros T.T.C.
- d'autoriser M. le Maire à signer le devis n° DE20200229 en date du 18 septembre 2020.

4- Aménagement d'un parking – Chemin des Espais.

La Commune de Saint-Gervais souhaite aménager un nouveau parc de stationnement d'environ 50 places. Ce parking sera créé sur la parcelle cadastrée section A n° 1005.

M. le Maire expose à l'assemblée les trois propositions techniques et financières reçues en mairie :

* Proposition avec géotextile :

- SASU B.C.T.P : offre d'un montant de 19 152,00 euros T.T.C
- BRAJA VESIGNE : offre d'un montant de 15 840,00 euros T.T.C

* Proposition sans géotextile :

- Entreprise TISSERAND David : offre d'un montant 6 800,00 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'opter pour un aménagement du parking sans géotextile,
- de retenir l'offre de l'entreprise TISSERAND David, domicilié 12, chemin du Lavadou à SAINT-GERVAIS pour un montant de 6 800,00 euros T.T.C.
- d'autoriser M. le Maire à signer le devis en date du 28 septembre 2020.

5- Subvention – association Au Pays de Simo.

L'association " Au Pays de Simo" dont le siège est à Saint-Gervais a pour objet la pratique d'échanges scolaires, l'aide aux soins, etc...

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 500 euros.

A l'appui de cette demande en date du 24 septembre 2020, l'association a adressé à M. le maire un budget financier prévisionnel complet vu en Assemblée Générale.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- d'accorder à l'association "Au Pays de Simo" une subvention de 500 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 6574.

6- Restructuration de la Mairie, des anciens locaux de l'école et de leurs abords – Choix d'un architecte

La Commune de Saint-Gervais souhaite restructurer le bâtiment de la mairie, avec accès PMR, les anciens locaux de l'école communale et leurs abords.

M. le Maire expose à l'assemblée les propositions d'honoraires reçues en mairie :

HONORAIRES	Mission - État des lieux	Mission Faisabilité – Chiffrage	Global Montant H. T.
Eurl d'architecte Simon TYSSAEN	1 800,00 €	2 500,00 €	4 300,00 €
ATELIER ODA	1 500,00 €	4 000,00 €	5 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'offre de l'EURL d'architecture Simon TYSSAEN, domiciliée 4, rue Antoine Rivarol à BAGNOLS-SUR-CEZE 30200 pour un montant global de 4 300,00 euros H.T.
- d'autoriser M. le Maire à signer la proposition en date du 2 octobre 2020.

7- Questions diverses

M. le Maire propose de réaliser un film sur l'école Frédéric MISTRAL. Un contact a été pris avec Mr Eddy TERMINI, studio Imagine, à Bagnols-sur-Cèze.

La nouvelle école ouvrira normalement le 2/11/2020 malgré des retards de travaux en électricité et métallerie, la réception a été reportée au 23/10, la semaine 44 sera consacrée à l'aménagement.

Un questionnaire sur le projet de territoire voulu par l'agglomération est actuellement disponible, nous souhaitons que le maximum de personnes y répondent, des réunions avec les habitants de l'agglomération seront initiées, la participation de tous les élus du territoire est prévue. Les résultats de ce projet seront présentés en février/mars 2021.

La mise en place de la redevance incitative (collecte des ordures ménagères) par l'agglomération est planifiée pour 2022/2023.

Fin de la réunion à 22 h 15

Le Maire,
Raymond CHAPUY



(Handwritten signature of Raymond Chapuy)